



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mars 2023
Convocation du : 24 mars 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le trente mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT-EL-HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Jean-Jacques DERUYTER, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Michel MONPAYS, Martine COBBAERT, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Jean-Louis MERTEN, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique BAILLEUL

DE23.062

SANTÉ ET HANDICAP
CONVENTION PROJET SENSIBILISATION
ALIMENTATION ET HYGIÈNE

Autorisation - Approbation

☪

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de santé et de handicap et du projet SENSIBILISATION ALIMENTATION ET HYGIÈNE, le Service Promotion Santé et Handicap coordonne la mise en œuvre d'actions de sensibilisation visant les élèves des différents établissements scolaires et le grand public.

L'objectif attendu est de sensibiliser les différents publics sur l'alimentation, l'hygiène (bucco-dentaire, poux, sommeil, sexualité, lavage des mains), les accidents domestiques et l'activité physique.

Les sensibilisations se feront avec l'appui de professionnels comme un diététicien, l'APESAL (Association de Prévention et d'Éducation Sanitaire Action Locale) et d'autres professionnels de santé.

Dans ce but, le SPSH va répondre à l'appel à projet de la CPAM, afin de financer les actions. La ville apporte quant à elle, sous condition de passage favorable au Conseil Municipal, un financement à hauteur de 5950€, part nécessaire pour obtenir lesdites subventions.

Dans ce cadre, la Ville va s'associer à plusieurs prestataires et partenaires dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à l'appel à projet sur la SENSIBILISATION ALIMENTATION ET HYGIÈNE, ainsi qu'à la mise en place de celui-ci.

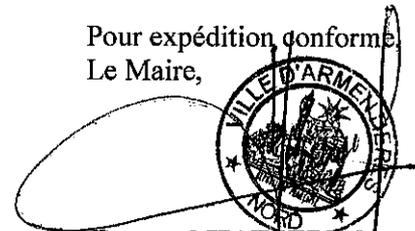
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille